

DÉLIBÉRATION 2025 – 27

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Modification des statuts du Syndicat mixte

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord – Pas-de-Calais Numérique s’est réuni en Mairie de Tourmignies, sur convocation en date du douze décembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de M. Christophe COULON.

Collectivité	Membre	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	Mme Valérie BIEGALSKI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur COULON
	Mme Emilie BOMMART	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Christophe COULON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Luc FOUTRY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Alban HEUSELE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Yvan HUTCHINSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur TETARD
	M. Jean-Michel MICHALAK	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Ludovic ROHART	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur LEROY
	M. Ghislain TETARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Benoît TIRMARCHE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Département du Nord	M. Grégory BARTHOLOMEUS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Luc MONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Marie-Paule ROUSSELLE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur BARTHOLOMEUS
	Mme Marie SANDRA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur DUCHESNE
	Mme Anne VANPEENE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur MONNET
Département du Pas-de-Calais	M. Claude BACHELET	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur FOUTRY
	M. Jean-Claude DISSAUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Madame MESSEANNE-GROBELNY
	Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Véronique THIEBAUT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur TIRMARCHE
	Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Collège ENT	M. Jean-Louis DAUCHY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. André FIGOUREUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur DAUCHY
Collège Valorisation des données	M. Alain DUCHESNE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Christian LEROY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		10	0	14	10

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte, tels que modifiés par délibération du 6 décembre 2024 ;

Vu le projet de modification des statuts du Syndicat mixte annexé à la présente délibération ;

Considérant que, pour que le Syndicat mixte puisse œuvrer efficacement au bénéfice de ses nouveaux membres au titre de la compétence « accompagnement pour la valorisation des données publiques », il convient dans ce cadre d'approuver les demandes d'adhésion dans un délai raisonnable, et que la fréquence des réunions du Comité syndical ne permet pas de garantir ce délai raisonnable ;

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de fixer les modalités de fonctionnement du Syndicat mixte par ses statuts ;

Considérant que le comité syndical peut créer, dans ses statuts, la possibilité de déléguer au Bureau l'approbation de l'adhésion des nouveaux membres au titre de la compétence « accompagnement pour la valorisation des données publiques », dans le but de garantir aux nouveaux membre un délai d'adhésion raisonnable ;

Considérant qu'il convient, dans les statuts, de remplacer les mentions « Compte administratif » par « Compte Financier Unique » ;

Considérant qu'il paraît utile de rappeler dans les statuts du Syndicat mixte, dans son objet (article 3) et dans ses missions (article 5) que le Syndicat mixte ouvert est constitué en vue d'œuvres ou de services présentant une utilité pour chacun de ses membres (article L5721-2 du CGCT) ;

Considérant qu'il convient d'harmoniser les modalités de délibération du Comité syndical aux articles 15, 16 et 17 des statuts, en précisant à l'article 17 que les autres modifications statutaires sont adoptées à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés,

**Après avoir entendu le rapporteur,
Sur proposition du Président,**

DECIDE

ARTICLE 1 : APPROUVE les statuts modifiés joints en annexe à la présente délibération,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document ainsi qu'à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président à transmettre la présente délibération et les statuts annexés aux membres du SMO Nord Pas-de-Calais Numérique ainsi qu'au Préfet.

Adopté par :

- Voix pour : 20
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 20

Annexe : projet de modification des statuts du Syndicat mixte

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 059-200039386-20251218-2025_27-DE



Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

Signé électroniquement par : Christophe COULON
Date de signature : 26/12/2025
Qualité : Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. COULON'.

M. Christophe COULON

